

Grenoble, le mardi 22 février 2011

RA 1A 054 186 2057 4

RA 1A 054 186 2058 1

Objet : **Malversations dans nos institutions**

À Monsieur **Michel Mercier, Garde des sceaux**, 13 place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01

À Monsieur le **Président du Conseil Supérieur de la Magistrature**, 15, quai Branly 75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du CSM

Des "dysfonctionnements" ? L'utilité des Ministres de la Justice ? L'efficacité du Conseil Supérieur de la Magistrature ?

En 12 ans je cumule les réponses fuyantes démontrant la passivité des ministres successifs et du CSM ! **Par cette lettre, je saisi le Conseil supérieur de la magistrature** pour qu'il engage des poursuites disciplinaires. Jusqu'à présent, les magistrats successifs ne font que protéger les dérives des précédents.

En mai 2009, lors du Forum à Grenoble « Réinventé la démocratie » où Mme DATI était présente, à une des conférences, j'avais énoncé en public au micro ma question :

*« Le développement de l'imprimerie a amené la révolution française de 1789 en faisant prendre conscience au peuple l'ampleur des inégalités et des abus de ses dirigeants, **Internet n'apportera t-il pas la future révolution ?** »*

La réponse a été un dénigrement de ce que l'on peut lire sur Internet !

Là encore, on peut constater le manque de clairvoyance de nos élus puisque, grâce à Internet, les révoltes dans les pays d'Afrique ont déjà entraîné la destitution de certains dictateurs.

Nous sommes des milliers à penser que cela va arriver en France, et, soyez assuré que je soutiendrai le mouvement. J'ai constaté, en douze ans, beaucoup trop de dérives dans nos institutions.

Nous avons au pouvoir trop de personnes qui n'œuvrent que pour leurs intérêts personnels ou celui de réseaux mafieux ou sectaires.

Mes 6000 pages Internet publiées facilement accessibles par le mot RIPOU ou TRAFIC JUSTICE ainsi que beaucoup d'autres sites Internet, confirment cela. Aucun procureur zélé ne pourra obtenir la fermeture car d'autres aussi déterminés que moi ont des copies pour remettre en ligne mes pages.

Ma nouvelle plainte jointe avec ma citation en correctionnelle au 30 mai prochain à Lyon sont aussi publiées avec toutes les preuves sur Internet. Vous avez donc tous les documents pour agir, et je peux aussi vous apporter des explications complémentaires.

**Encore une fois, quand allez vous faire cesser ces trafics ?**

**Encore une fois, allez-vous sanctionner les dérives de magistrats prêts à tout pour protéger les confrères truands ?**

L'impunité et les lois sur les prescriptions encouragent ces dérives. D'autres solutions existent :

**1 -** Ceux qui « *au service du peuple* » ont détournés doivent être saisis de leurs biens, y compris ceux transmis à l'entourage, cela doit servir à l'indemnisation des victimes. La collectivité n'a pas à payer les dérives des brebis galeuses. L'exemple du passé doit être un avertissement pour le futur.

**2 -** Il n'a aucune nécessité à augmenter le budget de la justice. Un service civil obligatoire peut aisément remplacer la moitié des juges trop impliqués dans l'affairisme mafieux. Nous avons suffisamment de retraités et d'inactifs qui ont encore toutes les facultés mentales pour juger avec sérieux mieux que nos magistrats déconnectés des réalités du peuple. Un juge en audience, pour la connaissance des lois, suffit, et, il doit être assisté de deux personnes temporaires du civil qui connaissent et suivent le dossier. Cela arrêtera la multiplication des trafics d'influences et des connivences corporatistes dans le milieu judiciaire. La voix du juge ne comptera seulement que pour un tiers. Les personnes du civil auront la possibilité de dénoncer toutes pressions excessives. L'écoute directe des justiciables doit être préférée à l'avocat de connivence affairiste avec son milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président du CSM mes meilleures salutations.

**Pièces jointes** : Plainte du 18 février 2011 et citation en correctionnelle au 30 mai 2011 pour trois magistrats truands.

**N. B.** : Je aussi membre de l'association : [memejusticepourtous.org](http://memejusticepourtous.org)

**Cette page sera rendue publique par le lien Internet** : [www.trafic-justice.com/sitene13/BESSON/verdict6042010.htm](http://www.trafic-justice.com/sitene13/BESSON/verdict6042010.htm)